6.3 lustice

En 2018, 1,40 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, hors protection des majeurs et des mineurs, en baisse de 1,9 % par rapport à 2017 (figure 1). Elles relèvent notamment du droit des contrats (26 %) et du droit de la famille (25 %). Les nouvelles affaires familiales (351 000) diminuent de 2,2 % en 2018, notamment du fait des divorces (62 300), en baisse de 31 % – ceux par consentement mutuel ne passant plus obligatoirement devant le juge -, tandis que la protection dans le cadre familial (essentiellement des ordonnances de protection dans le cadre de violences intrafamiliales) augmente de 11 %. Les affaires liées au droit des contrats (361 500, – 1,4 %) portent principalement sur les baux d'habitation et professionnels, les dettes non régularisées et contrats mal exécutés. Le contentieux des personnes (hors protection des mineurs et majeurs) augmente de 3,7 % en 2018 (146 200 affaires). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit du travail et de la protection sociale (171 100), généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, baisse continuellement depuis 2005 (- 38 % sur la période, avec – 10 % en 2018). Les nouvelles affaires concernant les entreprises en difficulté baissent également (-3,2 %). Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

Dans le cadre des procédures pénales, les parquets sont chargés de qualifier et d'orienter les affaires. En 2018, ils ont traité 4,2 millions d'affaires, dont 2,9 millions ont été classées sans suite pour absence d'infraction, charges insuffisantes, motif juridique ou défaut d'élucidation, le plus souvent faute d'avoir identifié l'auteur. Dans ces affaires, 2,0 millions de personnes sont impliquées comme auteurs, dont 29 % se sont révélées non poursuivables (mises hors de cause, charges insuffisantes, etc.) (figure 2). Parmi les auteurs poursuivables, 37 % ont fait l'objet d'une mesure alternative aux poursuites, 5 % d'une composition pénale et 9 % d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement, 706 000 personnes

ont été poursuivies devant une juridiction, soit 3,3 % de plus qu'en 2017.

En 2018, 550 000 condamnations ont été prononcées à la suite d'un crime, d'un délit ou d'une contravention de 5e classe (hors tribunaux de police), un niveau relativement stable (-0,9 % par rapport à 2017) (figure 3). Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 40 % des condamnations, dans quatre cas sur dix pour conduite en état alcoolique. Les atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations) représentent 20 % des condamnations, en baisse de 4,5 % en 2018. Les atteintes aux personnes (17 %) baissent un peu (-1,3 %), les faits commis étant six fois sur dix des coups et violences volontaires, une fois sur dix des atteintes sexuelles et un peu moins d'une fois sur dix des homicides et blessures involontaires, essentiellement du fait d'accidents de la route. Enfin, les condamnations liées aux stupéfiants (66 800) sont quasiment stables (-0,9 %) après avoir augmenté continuellement depuis plus de quinze ans.

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 35 % ont moins de 25 ans et 15 % sont de nationalité étrangère. En 2018, 14 % des condamnés pour délit sont en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 22 % et 17 %).

Au 1er janvier 2020, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle de 61 000 places de détention réparties dans 185 établissements. 70 650 personnes y sont détenues, soit une densité carcérale de 116 détenus pour 100 places (figure 4). Par ailleurs, 12 200 personnes sont écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Les personnes écrouées sont relativement jeunes (22 % ont moins de 25 ans) et 21 % sont de nationalité étrangère. Les prisons comptent peu de femmes : elles représentent 4 % des personnes écrouées. Un condamné sur huit (12,9 %) exécute une ou plusieurs peines dont la durée cumulée est inférieure ou égale à six mois. À l'inverse, un sur quatre exécute une ou plusieurs peines d'une durée cumulée de cinq ans ou plus.

Définitions

L'affaire est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. L'affaire civile est dite « au fond » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige, par opposition aux référés. En matière délictuelle, une personne est en état de récidive légale lorsqu'elle commet un même délit ou un délit assimilé par la loi dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

Pour en savoir plus

- Références Statistiques Justice, année 2018, SDSE, décembre 2019.
- Chiffres Clés de la Justice 2019, SDSE, octobre 2019.

1. Justice civile: nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	Y compris protection des mineurs			Hors protection des mineurs ¹			Hors protection des majeurs et mineurs ²	
	2005	2010	2015r	2015r	2016r	2017r	2017r	2018
Ensemble dont : droit des personnes droit de la famille entreprises en difficulté droit des contrats droit du travail et de la protection sociale	1829 195 465 195 436 277	1884,7 264,5 451,5 184,8 461,7 274,4	1847,4 352,2 434,2 162,6 402,7 244,5	1820,0 324,9 434,2 162,6 402,7 244,5	1781,6 337,6 443,3 153,0 385,6 216,4	1669,5 368,7 361,7 142,5 366,5 190,4	1431,4 141,0 358,9 142,5 366,5 190,4	1403,6 146,2 351,0 137,9 361,5 171,1

r : résultat révisé par rapport à l'édition précédente. 1. Les données relatives aux régimes de protection des mineurs ne sont plus disponibles depuis 2016. 2. Les données relatives aux régimes de protection des majeurs ne sont pas disponibles en 2018.

2. Justice pénale : orientation des auteurs par le parquet

en milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble des auteurs impliqués dans une affaire pénale	2 019,7	2 066,2	1 997,1	2155,0	2018,8	2 037,4
Auteurs dans les affaires non poursuivables	567.1	600,9	589,6	662,4	608,2	596,0
CSS pour infraction non poursuivable	470,6	499,8	492,3	557,3	499,7	488,3
CSS pour défaut d'élucidation	96.6	101.1	97.4	105.1	108.4	107.7
Auteurs dans les affaires poursuivables	1 452,6	1 465,3	1 407,5	1 492,6	1410,6	1 441,4
CSS pour inopportunité des poursuites	129,0	134,5	133,7	153,7	129,7	132,7
CSS après procédure alternative	564,1	579,1	527,6	581,3	530,2	534,4
Composition pénale ¹ Poursuite	78,6	75,6	71,8	72,8	67,3	68,4
	680.9	676.0	674.2	684.8	683.4	706.0

CSS: classement sans suite 1. Les compositions pénales sont des dispositions permettant au procureur de la République de proposer une amende ou une peine de substitution à une personne qui reconnaît être l'autrice d'une infraction sans la traduire devant le tribunal. Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études, SID Cassiopée.

3. Justice pénale : condamnations selon la nature d'infraction

en milliers

	Y compris tribunaux de police			Hors tribunaux de police ¹			
	2005	2010	2015	2015	2016	2017	2018p
Ensemble des condamnations	618,0	610,0	574,5	546,2	557,1	555,2	550,0
Atteinte aux personnes	111,7	110,4	101,0	95,3	95,4	96,9	95,6
dont : homicides volontaires	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
atteintes sexuelles	13,0	10,3	9,0	9,0	8,8	9,1	9,2
coups et violences volontaires	65,4	72,4	64,8	59,3	59,2	59,6	59,3
homicides et blessures involontaires	14,2	9,7	8,1	8,0	7,9	8,5	8,1
Atteinte aux biens	152,8	134,9	123,2	120,7	120,1	117,3	112,0
Infraction économique et financière	26,4	17,6	15,1	14,0	13,6	13,2	12,3
dont : chèques	8,3	5,1	3,8	3,8	3,6	3,2	2,7
travail illégal	3,9	3,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,1
Circulation routière et transports	242,4	251,5	228,4	211,4	218,0	215,9	218,9
dont : conduite en état alcoolique	116,5	118,8	97,5	97,5	94,5	93,0	90,9
conduite sans permis ou malgré suspension	42,7	<i>58,4</i>	53,8	53,8	58,1	57,1	56,7
Autres infractions	84,8	95,6	106,9	104,8	110,0	111,8	111,1
dont : stupéfiants	36,2	48,6	63,1	63,1	66,3	67,4	66,8
Caractéristiques des condamnés (en %)							
Proportion de mineurs	8,9	8,7	7,8	8,2	8,3	8,4	7,9
Proportion de femmes	9,4	9,5	10,1	10,2	10,3	10,2	10,2
Proportion d'étrangers	13,5	12,7	13,7	13,6	13,6	14,3	14,9

p : résultat provisoire. 1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles depuis 2016. Champ : France et collectivités d'outre-mer.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études, fichier statistique du casier judiciaire national.

4. Nombre de personnes écrouées

au 1er janvier

	2005	2010	2015	2018	2019	2020
Écroués détenus	58 231	60 978	66 270	68974	70 059	70 651
Écroués non détenus	966	5111	11 021	10811	11 191	12 209
Ensemble des personnes écrouées	59 197	66 089	77 291	79 785	81 250	82 860
Proportion de femmes (en %)	3,8	3,4	3,4	3,7	3,8	3,8
Proportion de moins de 25 ans (en %)	26,3	25,7	24,3	23,6	23,0	22,3
Proportion d'étrangers (en %)	21,5	17,8	19,0	20,6	21,2	21,0

Champ: France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011. Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

Champ: France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011, cours d'appel, tribunaux de grande instance (hors protection des mineurs et majeurs), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes. La Cour de cassation est hors champ.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.